

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 19 décembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DILT 9 - DFA Budget primitif 2020 du Service technique des transports automobiles municipaux.**

**Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le budget primitif du budget annexe du Service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif du Service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2020 est arrêté en équilibre à la somme de 32.382.905,81 euros pour la section d'exploitation et de

8.854.000 euros pour la section d'investissement, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a small flourish at the end.

**Anne HIDALGO**